



La Fédération Française de Tir se dote d'un plan d'action de prévention de l'exposition au plomb *PaPEP*

Le 15 mars 2025, le Comité directeur de la Fédération Française de Tir a adopté à l'unanimité son Plan d'action de Prévention de l'Exposition au Plomb (PaPEP) qui sera déployé sur l'olympiade 2025— 2028.

Ce plan s'articule autour de quatre axes :

- Informer les licenciés sur le risque d'exposition au plomb et sur les simples gestes préventifs à adopter
- Accompagner les clubs de tir pour un nettoyage efficace et des procédures simples de récupération du plomb
- Réagir de façon concertée avec les ARS face à d'éventuels dosages de plombémies supérieurs aux seuils réglementaires en lien, pour les salariés, avec la médecine de prévention au travail
- Être en veille sur les avancées technologiques (munitions, équipements et matériaux) et les réglementations afin, le cas échéant, d'adapter le plan à celles-ci

Sensibilisation des publics concernés par l'exposition au plomb

L'information des licenciés sera conduite dans la continuité de ce qui a déjà été réalisé grâce à l'affiche produite par Santé Publique France en lien avec la direction des Sports et diffusée en novembre 2022 aux 1 650 clubs de tir affiliés à la FFTir.

L'objectif de cette nouvelle campagne est de sensibiliser de manière affinitaire les publics particulièrement sensibles à cette exposition : les adolescents et les jeunes adultes — les jeunes enfants et leurs parents — et notamment les femmes enceintes. Outre des supports visuels affichés dans les stands de tir, la sensibilisation se fera via des messages délivrés au plus près des publics cibles par les formateurs, les entraîneurs et les arbitres, ainsi que par l'intermédiaire de supports destinés aux réseaux sociaux et aux animations durant les championnats départementaux, régionaux ou nationaux.

Accompagnement des clubs pour réduire l'exposition au plomb

L'accompagnement des clubs se fera en lien étroit avec les ligues et leurs médecins fédéraux régionaux. La Fédération complètera l'élaboration de fiches techniques et de procédures type pour le nettoyage et l'élimination du plomb.

Plusieurs leviers seront mobilisés pour inciter les clubs à adopter des mesures préventives simples.

Il en sera ainsi de l'adoption de nouveaux critères dans l'homologation des stands ainsi que dans le cahier des charges de nouveaux stand ; les ligues pourront également déployer leurs actions spécifiques complémentaires de proximité.

Collaboration avec les Agences Régionales de Santé

Afin de tenir des positions et des discours concertés, l'enjeu commun à la FFTir et aux ARS est de définir des modalités de collaboration sur les nombreux sujets en lien avec les médecins traitants, les collectivités gestionnaires de stand et la gestion de quelques cas possiblement identifiés.

Veille scientifique et réglementaire

Une veille scientifique et réglementaire sera mise en place pour adapter, le cas échéant, le plan d'action visant à réduire l'exposition au plomb

Le plan a été présenté le 14 avril 2025 aux directions ministérielles concernées (Direction Générale de la Santé – Direction du Travail – Direction des Sports). Il s'inscrit dans une politique plus large de prévention, pilotée par le Pr François Chapuis, médecin fédéral national et président de la commission nationale médicale.

Les thèmes de la politique fédérale de prévention —au nombre de 5— seront traités au cours de ce mandat et incluent, outre la prévention de l'exposition au plomb, la prévention des conduites addictives notamment chez les adolescents, la prévention du harcèlement, et la prévention des traumatismes oculaire ou auditif, ainsi que les politiques sport-santé-bien-être en lien avec le Comité National Olympique CNOF.

Contact : Dr Sophie JEANTET-LONG – Chargée de mission CNS Médicale, Coordinatrice « PaPEP » – sjeantet@fftir.org